

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Annick Corbeil	1.1	Maire	12 062	6 031	6 018	3 009
Sylvain Lafrenaye	1.2	Conseiller	4 020	2 010	794	397
Francis Grégoire	1.3	Conseiller	4 020	2 010	884	442
Anolise Brault	1.4	Conseiller	4 020	2 010	108	54
Richard Hébert	1.5	Conseiller	4 020	2 010		
Jacynthe Potvin	1.6	Conseiller	4 020	2 010		
Pierre Letendre	1.7	Conseiller	4 020	2 010		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).